

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSÉ,
JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

L'immense opération de l'emprunt national de 500 millions est commencée et, si on en juge d'après l'affluence des souscripteurs d'aujourd'hui, la réalisation du capital demandé sera rapidement obtenue.

Hier au soir et ce matin on a placardé dans Paris le règlement du service des bureaux ouverts à la souscription. Toutes les exigences du service ont donc été parfaitement réglées. Au ministère des finances, dans la cour du sud-ouest, devant les bureaux de paiement des rentes et pensions, les ouvriers ont construit, comme par enchantement, une immense baraque, vitrée et chauffée, dans laquelle les souscripteurs seront commodément placés pour attendre leur tour. De son côté, M. Truel, qui a d'immenses bureaux, a parfaitement organisé son service, secondé d'ailleurs par des employés d'élite. Aux mairies, le personnel des secrétariats ayant été doublé, l'opération se fait parfaitement.

Dès sept heures, ce matin, on a commencé à délivrer des numéros d'ordre aux souscripteurs déjà arrivés. A neuf heures, les bureaux du ministère des finances, au nombre de vingt-sept, ont été ouverts et immédiatement l'opération a été commencée.

A la Recette Centrale, à la Caisse des Dépôts et Consignation; aux mairies, le même service s'organisait sur des échelles moins grandes, mais à peu près conformes. Bref, il a regné, pendant toute la journée, au ministère des finances, un mouvement, une activité, un va-et-vient indicibles. — Havas.

Vienne, mardi 2 janvier. — « Le prince Gortschakoff, après avoir reçu les dernières déclarations des puissances alliées, a expédié un courrier à St-Petersbourg.

Le mauvais temps qui a régné, a amené des retards dans les communications télégraphiques. » — Havas.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Le maréchal ministre de la guerre a reçu du gé-

néral commandant en chef l'armée d'Orient le rapport suivant, daté du 22 décembre 1854 :

« Monsieur le maréchal,

» Le mauvais temps a continué avec de rares et courtes intermittences d'amélioration; nous n'en continuons pas moins, et autant que possible, à enlacer la place avec nos tranchées, et tous les travaux du siège se perfectionnent et se consolident, malgré la saison pluvieuse qui rend les transports très-difficiles.

Les deux armées s'aident réciproquement. Je dois à l'armée anglaise le transport de presque toute la cavalerie dont je dispose en Crimée, et, de mon côté, j'ai mis à la disposition de lord Raglan mes cacolets pour porter ses malades à Balaklava, et des attelages pour le transport de ses munitions. Ces échanges contribuent à entretenir d'excellentes relations et une cordialité parfaite entre les deux armées.

» Il ne se passe guère de nuit sans que plusieurs points du développement de nos attaques ne reçoivent l'effort d'une sortie, qui coûte généralement cher aux assaillants.

» Hier, à deux heures du matin, les Russes, après avoir fait une sortie sur la 3^e parallèle des Anglais, qui les ont vigoureusement repoussés, ont également fait une démonstration sur le centre et la gauche de nos ouvrages. Accueillis par un feu très-vif et bien dirigé, ils se sont retirés devant nos soldats qui les poursuivaient à la baïonnette. L'ennemi a laissé un nombre de morts sur le terrain.

» Afin de rendre plus efficace la garde des tranchées, j'ai créé un corps de volontaires qui ont la mission d'éclairer, la nuit, les abords de nos travaux. J'attends de bons résultats de cette institution, qui complète celle des francs-tireurs, organisés dès le commencement du siège, et qui fonctionnent pendant le jour, dans nos tranchées mêmes. Ils ont déjà fait beaucoup de mal à l'ennemi.

» Ainsi que je vous l'ai annoncé, nos travaux s'étendent actuellement jusqu'au fond de la baie de la Quarantaine. L'ennemi se montre préoccupé des efforts que nous faisons de ce côté, et son artillerie nous dispute vivement le terrain, où nous sommes,

comme presque partout, obligés de creuser dans le roc; mais nos progrès n'en sont pas moins réels, et nous restons occupants.

» Je vous ai informé que l'ennemi avait refusé sa gauche et évacué les parties de la vallée de Balaklava, où nous l'apercevions précédemment en grandes masses. J'ai voulu m'assurer de la situation qu'il avait prise dans cette direction, et j'ai poussé avant-hier, jusque vers le village de Tchourgouna, une reconnaissance composée d'une brigade de cavalerie, sous les ordres du général d'Allonville. Elle a rencontré, en arrière du village de Kamara, quelques centaines de tirailleurs qu'elle a rejetés dans les ravins. Des groupes de cavalerie, accompagnés de leur artillerie, et quelques bataillons d'infanterie ont paru sur les flancs de la reconnaissance, mais n'ont point cherché à entraver son opération qui s'est très-heureusement accomplie.

» En même temps, un millier de fantassins, écossais et zouaves, sortait de Balaklava par la droite de nos positions et explorait les hauteurs qui s'étendent vers la vallée de Baidary. Ils n'y ont rencontré qu'un poste de Cosaques.

» En somme, je pense qu'il n'y a sur la rive gauche de la Tchornaïa que des postes ennemis observant de loin nos positions. Il s'est évidemment produit, dans l'armée russe, un mouvement dont la cause probable est le débarquement des troupes turques qui se continue à Eupatoria. Je saurai bientôt à quoi m'en tenir à cet égard.

» Bien que le nombre des malades ait un peu augmenté, par suite de l'humidité perpétuelle au milieu de laquelle nous vivons, l'état sanitaire est satisfaisant et le moral de l'armée est parfait.

» Si les troupes ont été fortement incommodées par les pluies, il n'a pas encore fait froid : la neige, qui couvre depuis longtemps la cime des montagnes de l'intérieur, n'a pas paru sur le plateau que nous occupons, et le thermomètre n'a pas descendu une seule fois au-dessous de zéro. Ces conditions générales sont rendues meilleures par les soins qu'on prend de nos soldats, et, grâce à la sage prévoyance de l'Empereur et de son gouvernement, l'armée

FEUILLETON

LES DEUX PERLES.

(Suite.)

VI.

On avait fait prévenir au couvent, et Thérèse demeura encore à l'ermitage.

Les deux sœurs ne pouvaient plus se séparer. Elles se tenaient toujours par la main et ne cessaient d'échanger leurs confidences. Mais la révélation incomplète de Falcone, son irritation inexplicable, son silence depuis qu'il avait soulevé à moitié le voile d'un mystère, tout cela troublait leur bonheur.

— Comme mon père est triste ! disait Juliette, quand il devrait être si joyeux. Pourquoi nous fuit-il ? pourquoi nous cache-t-il un secret qui nous est commun ? Car tu es sa fille, n'est-ce pas ?

— Mais non.... mon père et ma mère sont morts.... Comment expliquer?... Tu as bien vu que ton père ne m'a pas embrassée ; on dirait qu'il ne m'aime pas, que je lui inspire même une certaine terreur, une répulsion....

— C'est impossible, puisque tu es ma sœur.

— Oui, tu es ma sœur ! de cela je suis sûre. Oh ! que je suis fière d'avoir retrouvé une sœur comme toi, une grande artiste ! car je m'imagine qu'aucune femme au monde n'a le charme et la puissance de ta voix. Je t'avais créée, dans mon esprit, avec toutes les perfections ; mais tu dépases l'idéal que j'avais créé. Que je suis heureuse et que je t'aime !

— Et moi aussi, je suis bien heureuse, ma sainte sœur de charité. Je t'ai aimée dès que je t'ai aperçue au bord

de mon lit. As-tu remarqué comme j'ai tressailli instinctivement quand, à mon réveil, tu m'as appelée : « Ma sœur ! » Ce mot qu'on ne m'avait jamais dit, ce nom qu'on me donnait pour la première fois, m'allaient au cœur, tu ne sais pas?... Je te cherchais aussi, Thérèse, sans m'en rendre compte. Paris avait tant d'attrait pour moi, parce qu'il me gardait une sœur. C'était de notre séparation que je souffrais sans deviner pourquoi. Oui, j'étais inquiète souvent ; souvent je désirais, à côté de la tendresse de mon père, une autre tendresse que je ne pouvais définir. Ce n'était pas une mère que je regrettais ; il me semblait que mon père m'en tenait lieu ; c'était une sœur, une amie, une confidente... C'était toi, toi seule qui me manquais. Mon père a toujours été pour moi excellent et dévoué. Mon Dieu ! comment donc lui rendre le contentement qu'il a perdu au moment même où les deux sœurs se sont retrouvées ?...

En effet, Falcone succombait à une affection morne, que Juliette était impuissante à combattre. Il s'enfermait dans sa chambre ; il ne descendait plus dans l'allée du jardin ; il paraissait à peine dans le petit salon et n'ouvrait plus le piano. Il évitait même de regarder les deux jeunes filles, comme si leur vue lui eût fait mal.

Ce n'était plus l'artiste original, le père passionné, l'homme excentrique. C'était un homme morose et désolé, intérieurement consumé par une idée fixe, qu'il ne pouvait se résoudre à jeter au dehors.

Cependant, au bout de quelques jours, il secoua son marasme et appelant Juliette :

— Juliette... Il faut orner, ce soir, le salon vert. Des feuillages... des parfums... de vives lumières.

— Pourquoi donc, mon père ?

— Nous passerons la soirée en famille.

Tous les vases furent garnis de fleurs, toutes les bougies allumées dans les candélabres. Le petit lustre Louis XV, accroché au plafond, et qui n'avait jamais été allumé depuis qu'ils habitaient l'ermitage, mêla ses feux à cette illumination générale.

Pour cette solennité, dont elle ne comprenait pas l'intention, Juliette s'était plu à se parer d'une simple robe de mousseline blanche, et Thérèse, toujours en sœur grise, lui avait prêté ses soins avec un goût exquis.

Quand elles entrèrent au salon, Falcone y était déjà. Il vint au-devant d'elles, et les reçut avec une distinction parfaite. Il avait l'air d'un gentilhomme faisant à de nobles hôtes les honneurs de sa maison. Il serra les mains de Thérèse, embrassa Juliette, les conduisit au divan et se plaça dans un fauteuil en face d'elles.

La petite pièce resplendissait de lumière. Les monstres fantastiques, roulés sur leurs vases du Japon, se tordaient avec plus d'ardeur et lançaient des flammes ; les personnages des vieux tableaux, vivement éclairés, semblaient se mouvoir dans leurs cadres et avancer leurs têtes pour écouter.

— Vous êtes sœurs, dit lentement Falcone, comme s'il reprenait son explication interrompue ; mais... je ne suis pas votre père !

— Ne dites pas cela ! vous êtes mon père, s'écria Juliette.

— Votre père à toutes deux était mon ami. C'est lui qui m'a confié Juliette. Elle me pardonnera de lui avoir laissé croire qu'elle était ma fille. Et vous, Thérèse, vous que bien souvent aussi j'ai bercée dans mes bras, vous me pardonneriez d'avoir hésité un instant à vous rendre votre sœur ! Oh ! que j'ai souffert !

Il souffrait plus que jamais, le pauvre Falcone, en

jouit d'un bien-être relatif qui lui fait supporter gaiement les fatigues qui lui sont imposées.

» Le chiffre des malades dans nos hôpitaux militaires de Constantinople est de 3,794 dont 1,387 blessés. Dans ce nombre figurent 266 Russes. J'ai établi en Crimée, près de la baie de Karatch un dépôt de convalescents où se rétabliront les hommes sortant des ambulances de l'armée qui n'ont besoin que d'un peu de repos pour reprendre leur service. Cette mesure diminuera nos évacuations sur Constantinople.

» S. A. I. le prince Napoléon, encore retenu à Constantinople par la maladie qui l'a forcé de quitter la Crimée, voulait venir nous rejoindre. J'ai dû m'opposer à ce retour, qui compromettait la santé du prince.

» Agrérez, etc.

Le général en chef,

» Signé : CANROBERT. »

On lit dans le *Moniteur* : — Péra, 27 décembre 1854.

Le chargé d'affaires de France, au ministre des affaires étrangères.

Le général Canrobert m'écrit à la date du 25 :

« Nous serons bientôt en mesure de prendre l'offensive ; nous nous renouvelons plus rapidement et plus solidement que l'ennemi ne peut le faire. Nous sommes pleins de confiance »

Marseille, mardi 2 janvier. — Le *Gange* qui a quitté Constantinople, le 25, a relâché à Toulon. — Une dépêche venue par voie de terre, nous donne les nouvelles apportées par le paquebot.

Aux dernières dates de Crimée, 18 bataillons turcs avaient déjà débarqué à Eupatoria. Aussitôt que les trente mille hommes de troupes Ottomanes seront complets, les alliés reprendront leurs grandes opérations. Les assiégeants avaient ouvert leur feu en partie. — Le temps était devenu meilleur et la navigation se faisait régulièrement.

Le *Saint-Louis* et le *Trident*, ainsi que d'autres bâtiments sont arrivés de France.

Par suite de l'extension des lignes des alliés, les communications et les transports de vivres étaient devenus très-difficiles entre Sébastopol et le corps d'armée russe posté près de Balaklava.

Le duc de Cambridge, qui a reçu la visite du Sultan, doit retourner, dit-on, en Angleterre. Lord Cardigan, est déjà parti pour Londres.

Le général de Montebello a remis au général Canrobert, 20 croix d'officiers et 125 de chevaliers, pour être distribuées à l'armée.

C'est le général Polonais Jordhu, qui commandait à Redout-Kalé et qui avec les Anglais, s'est défendu contre 10,000 Russes.

D'après des nouvelles directes de Jassy, du 20, la frontière de la Moldavie, voisine de la Bessarabie, a été close hermétiquement. Ce qui se passe de l'autre côté du Pruth est donc enveloppé d'un voile profond ; on sait seulement que des colonnes russes se dirigent sans cesse vers le théâtre de la guerre,

mais on ne peut dire avec certitude, si c'est pour Odessa ou pour la Crimée.

Tieste, mercredi 3 janvier. — « Le paquebot apporte des nouvelles de Constantinople, du 25. A cette date beaucoup de maisons en bois étaient arrivées. Chekib-Effendi, ministre de la justice, est mort le 24.

» Les nouvelles de Trébizonde, du 19, portent que les Russes ont rasé les forts de Bayazied, et qu'ils surveillent la frontière de la Perse.

» Les neiges abondantes tombées près de Kars rendent peu probable la reprise des hostilités avant le printemps. Les garnisons russes de Schamkoi et d'Anapa, se seraient, dit-on, dirigées sur la Crimée. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

PRUSSE. — On nous écrit de Berlin, le 1^{er} janvier : « La Russie a demandé, il y a quelque temps, à la Prusse, d'exiger comme condition de ses négociations ultérieures avec les puissances occidentales qu'elles reconnussent l'intégrité de la Russie ; la Prusse s'est refusée à admettre une condition pareille.

» Les commandants de tous les régiments d'artillerie ont reçu l'ordre de procéder le plus promptement possible à l'organisation des batteries de campagne de chaque régiment ; cette organisation devra être achevée d'ici la fin du mois. L'artillerie prussienne se trouvera augmentée par là de 8 batteries. » — Havas.

AUTRICHE. — La garnison a été passée en revue, le 29, par l'Empereur accompagné du duc de Brabant. Dans la suite de Sa Majesté on remarquait, outre les notabilités militaires de l'Autriche, le général français de Létang, et le colonel prussien de Manteuffel. — Havas.

GRÈCE. — « Athènes, le 29 décembre, on parlait de nouveau de la démission des ministres de la justice et de la marine. » — Havas.

FAITS DIVERS.

— Les abeilles, pour produire un miel très-blanc, ont besoin d'être placées de préférence dans les contrées où la terre se couvre annuellement de plantes nombreuses et diverses. Ainsi, en Bretagne et en Sologne, où elles ne peuvent butiner que sur les fleurs de la broyère, du sarrasin ou blé noir, elles donnent un miel brun n'ayant pas une grande valeur commerciale.

Dans le but d'obtenir un miel d'une qualité supérieure, les industriels du Gâtinais achètent des ruches en Sologne, et ils engraisent les abeilles à l'aide des fleurs du sainfoin, qui, comme chacun sait, couvre de très-vastes champs dans cette partie de la France.

Le transport des ruches se fait sans difficultés : on les renverse et on en couvre l'ouverture avec

un linge. Ce transport a lieu ordinairement la nuit. A l'arrivée, on enlève les ruches avec précaution et on les place, dans leur position naturelle, dans des clos voisins de champs de sainfoin. Vers le mois de juillet, lorsque la fleur de cette plante est passée, on chasse les mouches des ruches à l'aide de la fumée ou de la maroute, et on récolte le miel, qui est très-blanc et très-grenu. Quand cette opération est terminée, on laisse les abeilles rentrer dans les ruches, et on les conduit dans les forêts de Fontainebleau ou d'Orléans, où elles butinent de nouveau pour construire d'autres gâteaux.

Voici quels sont, d'après des chiffres recueillis sur place et qui n'ont pas encore été publiés, les bénéfices que procure cette industrie dans les contrées dont il est question ici.

Achat de cinquante ruches à 15 fr. chacune, 750 fr. ; frais de transport, 250 fr. ; location d'un enclos, 100 fr. ; soins, surveillance, 100 fr. ; cinquante surtout en paille 50 fr. ; récolte du miel, emballage, etc., 50 fr. ; total de la dépense, 1,300 fr.

Les produits sont de 1,250 kilogrammes de miel à 1 fr. 40 c, 1,758 fr. ; 37 kilogrammes de cire à 4 fr., 148 fr., total des produits, 1,898 fr. Ce qui donne pour bénéfice net 598 fr. ; soit par ruche 11 fr. 90 c., ou 46 p. 0/0 du capital consacré à cette entreprise.

Lorsque l'on veut laisser les abeilles passer l'hiver dans les forêts, on en confie la surveillance aux gardes ou à des bûcherons, qui s'en chargent moyennant 50 centimes par ruche.

Il vient d'être dit que c'est à l'aide de la fumée que l'on chasse les mouches des ruches ; mais dans ces derniers temps, la *Revue horticole* recommande, pour cette opération, l'emploi du *lycoperdon giganteum* (vesce de lonp), dont un apiculteur a fait usage cette année avec un plein succès. Il soumet ce champignon à une forte pression, et il en forme une espèce d'amadou ; il en prend une lanterne longue de deux doigts et large en proportion, laquelle, mêlée avec des morceaux de papier ou enveloppés simplement dans quelques chenevottes auxquelles on met le feu, suffit pour asphyxier momentanément la ruche la plus peuplée. Ce mélange en combustion doit être placé dans l'enfumoir, dont le tuyau sera introduit dans la ruche jusqu'à une hauteur suffisante pour que les premières abeilles qui tombent ne soient pas continuellement exposées aux vapeurs qu'on lance. Lorsque le bruissement cesse de se faire entendre, on ouvre la ruche, placée sur un drap, et on procède soit à la séparation des abeilles pour former un nouvel essaim, soit à la taille des gâteaux, soit au mariage des essaims faibles, soit à la recherche de la reine qu'on veut remplacer, soit enfin à la destruction des mâles. Mais on doit mettre une certaine célérité dans l'opération que l'on a entreprise, attendu que le sommeil des abeilles ne dure guère qu'une demi-heure au plus.

Les abeilles ne donnent pas seulement du miel et de la cire, ces utiles insectes favorisent encore, ce que tout le monde ne sait peut-être pas, la fructifi-

consommant, par cet effort héroïque, ce qu'il considérait comme la perte de sa paternité ; car il s'était habitué, depuis presque vingt ans, à se croire le père de Juliette.

Juliette se jeta à son col, et Thérèse pria dans son âme pour l'apaisement de cette grande douleur.

— Nous étions, votre père et moi, deux pauvres musiciens attachés à l'orchestre d'un petit théâtre des boulevards, ici, à Paris. Nous vivions ensemble, comme deux frères. Il m'appelait son maître, car j'étais plus âgé que lui ; mais il en savait autant que moi. C'était un artiste bien doué que votre père, et qui eût fait un compositeur célèbre. Tu lui ressembles, Juliette !

Moi, j'avais perdu ma vie dans les égarements.... La passion de l'art m'avait cependant toujours soutenu dans les hauteurs morales ; mais ma sauvagerie de montagnard, mon insouciance native, un détachement des intérêts vulgaires, m'avaient réduit à l'état de ces bohémiens déclassés qui, le plus souvent, meurent dans l'abandon et dans l'obscurité, même avec du génie. C'est à toi, Juliette, à ma paternité idéale, que j'ai dû ma renaissance. C'est ma fille qui m'avait ressuscité et qui me donnait la puissance d'exprimer ce que la nature avait mis en moi de poésie...

Votre père s'était marié à une bonne et charmante femme à qui tu ressembles, Thérèse. Elle était blonde et fine, pure et dévouée comme toi. L'amour les consolait au milieu d'une existence réduite presque au dénuement. Ils logeaient au faubourg du Temple dans une vaste chambre étrangement meublée de la maison d'un maraîcher. C'est là que vous êtes nées jumelles...

Les deux sœurs, déjà enlacées se serrèrent plus étroitement.

— Ce fut une grande joie... et moi, j'étais heureux de voir mon ami si riche, malgré sa misère ; une femme qu'il adorait, et deux petites filles adorables. Le soir, nous allions jouer au théâtre, le reste de notre vie, nous la passions dans la chambre délabrée, à la même table, au même foyer. J'avais seulement une retraite pour la nuit dans la mansarde d'une maison voisine.

Le jour, nous nous entretenions avec un égal fanatisme, d'art et de composition musicale. Nous inventions des ballades presque folles. Nous commençons de grandes symphonies que nous n'achevions point. Chose singulière ! j'ai retrouvé souvent dans tes improvisations, Juliette, des motifs qui appartiennent à ton père, et que j'avais oubliés entièrement.

On bien, étendus sur un mauvais divan de foin, nous vous caressions tour-à-tour, tandis que votre mère résignée se consacrait aux soins du ménage. Mais la misère était toujours là, et votre père se tourmentait pour vous. Il s'indignait que son talent et son courage ne vous procurassent pas même le nécessaire. Lorsqu'il tombait dans ces désespoirs, je courais au piano, — seul luxe de notre demeure, et je cherchais, par des accents énergiques, à chasser la réalité, qui bientôt, hélas ! réparait impitoyable...

Lorsqu'au printemps de 1832 — vous aviez deux ans — le choléra vint s'abattre sur Paris, la maison du maraîcher, touchant au canal et enveloppée d'émanations végétales, fut victime de ces influences pernicieuses.

Un soir, en rentrant du théâtre... mais vous raconterai-je... pauvres enfants...

Juliette et Thérèse tremblaient.

— Il faut bien, cependant, que vous sachiez tout ce que je sais. Peut-être Thérèse sait-elle ce que j'ignore,

et comment l'enfant que je ne devais plus croire au monde est là, près de sa sœur. Car, en rentrant, nous te trouvâmes, Thérèse, gisant immobile et blême dans ton berceau. Votre pauvre mère était penchée sur toi et cherchait à réchauffer tes petits membres glacés. Elle ne s'apercevait pas qu'elle-même avait déjà le visage tacheté de points verdâtres. Mais à peine eût-elle senti que votre père était là, qu'elle s'affaissa soudain en tournoyant, comme si, avant de se laisser vaincre par la mystérieuse contagion, elle eût attendu pour ses enfants les secours d'un père et d'un ami.

— Ma mère !... cria Thérèse.

— Toi, Juliette, tu dormais, fraîche et rose, entortillée dans une couverture sur une natte de jonc. Aucun génie malfaisant n'avait même troublé ton sommeil durant cette nuit fatale où ta famille tombait foudroyée.

Car votre père aussi venait d'être terrassé par les premières attaques du choléra en s'obstinant à frictionner sa femme et sa fille pour rappeler la chaleur et la vie.

Hélas ! j'essayai en vain de préserver toutes ces existences qui s'évanouissaient autour de moi, comme en un rêve sinistre.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 4 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91 60.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 63 90.

BOURSE DU 5 JANVIER.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91 60.

3 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 63 95.

P. GODET, propriétaire-gerant.

cation des arbres de nos jardins. En voici un exemple : un verger, dans le voisinage duquel se trouvaient de nombreuses ruches, produisit toujours plus de fruits qu'un autre qui réunissait cependant les mêmes conditions et qui était l'objet des mêmes soins ; la différence était d'autant plus grande que les espèces cultivées contenaient plus de miel et par cela même attiraient davantage les abeilles.

Voici la raison de ce fait : l'abeille, en s'introduisant dans le calice des fleurs, fait tomber la poussière fécondante (le pollen) des organes mâles sur les organes femelles (le stigmate), ou bien elle les porte sur ces derniers, après s'en être couvert le corps en se roulant dans l'intérieur de la fleur pour mieux en extraire les sucs. Il résulte de là une fructification artificielle, pourrait-on dire, que très-souvent des conditions atmosphériques défavorables auraient empêchée d'avoir lieu naturellement.

Ce qui vient d'être dit des arbres fruitiers peut s'appliquer à toutes les autres plantes visitées par les abeilles. C'est donc un acte de bonne prévoyance que d'établir un rucher dans son jardin, surtout si l'on tient à avoir des fruits et à obtenir de la semence de ses plantes. A cette occasion, voici encore un fait que l'on trouve cité tout dernièrement dans un journal spécial.

L'observateur, dit-il, qui, parcourant, au milieu d'une belle journée d'été, un champ de trèfle et de colza en fleurs, entend bourdonner autour de lui des myriades d'insectes de tout genre, comprend, d'après ce qui précède, de combien de milliers d'hectolitres leur intervention fécondante doit augmenter la quantité de semence en colza, de trèfle, de grains et de fruits. En effet, une seule abeille butine par jour des milliers de fleurs ; imaginez alors ce qu'en peut butiner un essaim.

Les bords du Rhin, dans la partie moyenne de ce fleuve, sont un des points de l'Allemagne les plus riches en fruits ; or, il est bien rare d'y voir un cultivateur, un paysan, un propriétaire qui n'ait chez lui quelques ruches d'abeilles ; aussi n'y a-t-il jamais là d'années où les fruits manquent complètement.

Voici, par conséquent, les conclusions que tire la feuille que nous venons de citer :

En résumé, si l'on veut faire de l'arboriculture, il faut en même temps faire de l'apiculture, autrement on se priverait d'un des éléments les plus essentiels de succès. (Moniteur.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Une dépêche de Hambourg, du 2 janvier, annonce qu'un coup de vent de nord-ouest a causé l'inondation de la moitié de la ville. Les digues ont été rompues et les pertes sont considérables. — Havas.

Berlin, 5 janvier. — « L'Autriche demande la mobilisation des troupes prussiennes. Les journaux ministériels de Berlin font pressentir le refus de la Prusse d'accéder à cette demande.

» Les mêmes feuilles contestent la concentration des troupes russes du côté de la Galicie, bien

qu'elle ait été annoncée par le correspondant de Hambourg et d'autres journaux. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

SOUSCRIPTION POUR LES ÉTRENNES A L'ARMÉE D'ORIENT. — (Quatrième liste).

MM. Thiffoine	10 f.
Rallet	5
J. B.	5
Dumas, receveur particulier.	20
De la Martinière, percepteur.	10

Remonte générale. — Etablissement d'Angers.

ACHATS DE CHEVAUX EN 1855.

Au moment où vont commencer les achats de 1855, le Commandant de la succursale d'Angers s'empresse de faire connaître aux éleveurs de la circonscription quels sont les lieux et les jours de réception.

La Commission ne traitera qu'avec le producteur ou l'éleveur dont la qualité est notoirement constatée, à l'exclusion rigoureuse des marchands, des prête-noms, des courtiers, dont l'industrie ne consiste qu'à prendre le cheval chez le producteur ou l'éleveur pour le revendre à la Remonte, de manière à recueillir un bénéfice qui n'est motivé par aucune amélioration apportée dans l'état ou l'éducation du cheval.

Toute personne présentant ou faisant présenter un cheval à la Remonte devra justifier qu'elle en est le propriétaire depuis plus de six mois, soit au moyen de son inscription sur le registre des ressources chevalines de la commune, soit par la production d'un certificat signé par le maire de la localité.

Les chevaux devront avoir de 4 à 7 ans faits dans l'année.

Le minimum de taille est de 1^m 48, le maximum de 1^m 60.

Les chevaux hongres et les juments sont admis indistinctement.

Tout cheval acheté sera livré en parfait état de ferrure et muni d'un licol de sangle avec deux bonnes longes.

Les cas redhibitoires sont ceux portés par les lois, et en outre la simulation de propriété ou de domicile.

Les réceptions auront lieu à onze heures, aux mêmes lieux que par le passé.

ITINÉRAIRE SUIVI PAR LA COMMISSION.

- 4, 5 et 6 janvier, Angers.
- 8 janvier, Chalonnes.
- 9 janvier, Saint-Florent le-Vieil.
- 10 janvier, Liré.
- 11 janvier, Montrevault.
- 12 janvier, Beaupreau.
- 13 janvier, Montfaucon.
- 15 et 16 janvier, Cholet.
- 17 janvier, Saint-Pierre-de-Chemillé.
- 18 janvier, Gonnord.
- 19 janvier, Vihiers.

- 20 janvier, Doué.
- 22 janvier, Saumur.
- 23 janvier, Longué.
- 24 janvier, Beaufort.
- 25 janvier, Baugé.
- 26 janvier, Suetle.
- 27 janvier, Dortal.
- 29 janvier, Château-neuf.
- 30 janvier, le Lion-d'Angers.
- 31 janvier, Segré.
- 1^{er} février, Pouancé.
- 2 février, Candé.
- 3 février, Bécon.

Le capitaine commandant l'établissement d'Angers, DESMÉ DE LISLE.

RÉSUMÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ANNÉE 1854.

Les observations météorologiques faites à Saumur pendant l'année 1854, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 24 juillet, le thermomètre centigrade étant monté à 35 degrés 3 dixièmes au-dessus de zéro ; le plus grand froid a été observé le 14 février, le thermomètre étant descendu à 3 degrés 3 dixièmes, au-dessous de zéro, c'est-à-dire au-dessous du point où la glace commence à fondre. La température moyenne de l'année est + 12 degrés 912.

Le baromètre a atteint ses deux points extrêmes dans le mois de janvier ; sa plus grande hauteur qui est 776 millimètres 5 dixièmes a été observée le 26, et son plus grand abaissement qui est 728 millimètres 9 dixièmes a été remarqué le 4. La hauteur moyenne du baromètre pendant l'année est 757 millimètres 60.

L'aspect du ciel observé trois fois par jour a été clair 283 fois, nuageux 417 et couvert 395 ; total 1,095.

Pendant l'année il y a eu 74 jours de beau temps, et 64 de très-beau temps. Il y a aussi eu 123 jours de pluie, pendant lesquels il a tombé 532 millimètres 4 dixièmes d'eau ou 532 litres 4 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 29 fois, nord-nord-est 23, nord-est 70, est-nord-est 28, est 70, est-sud-est 10, sud-est 35, sud-sud-est 7, sud 36, sud-ouest 10, sud-ouest 118, ouest-sud-ouest 45, ouest 157, ouest-nord-ouest 5, nord-ouest 68, nord nord-ouest 19 ; total 730.

Vent moyen 170, vent fort 36, grand vent 7, tempête 1, neige 5, grêle 2, gelée blanche 25, brouillard 23, brouée 14, orage 5, tonnerre 4, éclairs 5, halo 6.

Les eaux de la Loire ont marqué à l'étiage du Pont-Cessart 18 centimètres le 13 octobre ; c'est le point le plus bas observé dans l'année ; et elle ont monté à 4 mètres 94 centimètres dans la nuit du 29 au 30 décembre ; c'est le point le plus élevé.

En résumé, l'année 1854 est une des plus chaudes et des plus sèches que l'on ait eues depuis seize ans dans notre département.

Saumur, le 3 janvier 1855.

LOUIS RAINBAULT, vétérinaire.

Etude de M^e JAHAN, avoué, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 12.

PURGE

D'hypothèques légales.

Par exploit de Simon, huissier à Saumur, en date du 4 janvier 1855, enregistré, M. Louis Gilbert, propriétaire, demeurant à Beaulieu, commune de Saumur, lequel a fait élection de domicile, étude de M^e Jahan, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, qui a été constitué pour le requérant, celui-ci a fait signifier, notifier et laisser copie à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, d'un acte fait au Greffe de ce Tribunal, le 23 décembre 1854, dûment enregistré, contenant le dépôt fait par M^e Jahan, avoué, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Leroux et son collègue, notaires à Saumur, le 12 décembre 1854, enregistré, contenant vente par M. Edouard Dupuy de Parnay, propriétaire, et dame Françoise-Eugénie Dubois-Léon, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Godot de Mauroy, n^o 19, à mondit sieur Louis Gilbert, sus-nommé ;

D'un grand pré, renfermé de fossés, situé dans la prairie de Nones, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, formant les numéros 76, 79 et 80 de

la section A du plan cadastral de ladite commune, contenant en totalité trois hectares treize ares soixante-douze centiares, joignant vers le nord un pré appartenant à M. Dupuis et M. de Beauregard, au sud une mare et divers particuliers, vers l'ouest M. Fouqueteau, moyennant, outre les charges, clauses et conditions portées au contrat, le prix principal de dix mille francs.

Cet exploit contient, en outre, déclaration à M. le Procureur impérial, qu'outre M. et M^{me} Dupuy de Parnay, vendeurs, les précédents propriétaires dudit pré, connus, étaient dame Anne Modeste-Hélène Gohin de Montrenil, décédée, veuve de M. César Concorde Dupuy de Parnay, demeurant en son vivant à Nantes, M. Jean Stapleton, comte de Trève, et dame Agnès Oshiel, sa femme, décédés ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas tous connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

En conséquence, les personnes qui peuvent avoir, sur ledit pré vendu,

des hypothèques légales, existantes indépendamment d'inscriptions, sont prévenues qu'il leur est accordé un délai de deux mois, à partir de ce jour, pour requérir inscription au bureau des hypothèques de Saumur, et qu'à faute par elles de le faire dans ledit délai, elles seront déchues et déclarées fort closes du droit de requérir cette inscription.

Signé : JAHAN, avoué-licencié.

(5)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

V E N T E

Par Licitation,

au-dessous de l'estimation, DE

DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, rue du Portail-Louis.

L'adjudication aura lieu le mardi 16 janvier 1855, à une heure précise de relevée,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, commis à cet effet, par les jugements du Tribunal civil de Saumur, ci-après énoncés.

QUALITÉS DES PARTIES.

La vente desdites maisons est poursuivie à la requête de : 1^o M. Charles-

Pascal Chevreau, demeurant à Paris ; 2^o et M. Alphonse-Louis-Constantin Chevreau, marchand-lampiste, demeurant en la ville de Tours ;

« Agissant tous deux comme héritiers » chacun pour partie, de feu M. Patrice-François-Sébastien Chevreau, et M^{me} Marie-Rosalie Menoust, son épouse, leurs père et mère ; comme » légataires de feu M. Charles Menoust, leur grand-oncle ; et enfin » comme héritiers aussi chacun pour » partie de feu MM. François-Alexandre Chevreau et Ferdinand-Léon Chevreau, leurs frères ; » tous les deux ayant pour avoué M^e Chedeau, avoué près ledit Tribunal civil de Saumur, d'une part ;

Contre : 1^o M. Henri-Pierre Chevreau, serblantier, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux ;

2^o Et M. François-René Legeay, professeur de musique, demeurant à Saumur, « en qualité de tuteur de M. Edmond-Marie-Chevreau, mineur, » frère des poursuivants et de mondit sieur Henri-Pierre Chevreau ; » et tous les deux ayant les mêmes » qualités et droits d'héritiers et de » légataires que lesdits poursuivants, » leurs frères, et dans les mêmes proportions ; »

Mesdits sieurs Henri-Pierre Chevreau et Legeay, ce dernier, es-noms, ayant pour avoué M^e Lecoy, avoué

près le même Tribunal, et demeurant à Saumur, d'autre part;
En présence de M. Julien-François Hourdel, propriétaire, demeurant à Saumur, en qualité de subrogé-tuteur dudit mineur Chevreau.

**DÉSIGNATION
DES BIENS A VENDRE.**

DEUX MAISONS,
Situées dite ville de Saumur, rue du Portail-Louis.

La première est comprise sous le n° 610, section C de la matrice cadastrale de ladite ville; elle se compose au rez-de-chaussée de une boutique, un petit salon à manger, une autre pièce au bout de ce salon, une petite cuisine, un atelier, un corridor longeant ces dernières pièces, une petite cour, latrines, hangar et pompe à eau; au premier étage, de une chambre donnant sur la rue, un petit cabinet, une autre chambre; ces pièces s'exploitant par deux escaliers en bois; une troisième chambre, au-dessus de l'atelier, s'exploitant par un troisième escalier, aussi en bois, prenant naissance dans ledit atelier; greniers et mansardes au-dessus du tout; cave voûtée au-dessous de la boutique; ladite maison joint au nord celle ci-après, au midi la maison Robineau-Sorin, au levant la maison des héritiers Chauvet, et au couchant ladite rue du Portail-Louis.

Ladite maison, estimée la somme de huit mille trois cents francs, et mise à prix à cinq mille cinq cents francs, ci. 5,500 f. »

La seconde est portée à la matrice cadastrale de ladite ville, sous le n° 610 bis, section C, louée au sieur Popinet, se composant, au rez-de-chaussée, de une boutique, une petite cour, magasin au bout de la cour, cave voûtée sous une partie de la boutique, corridor longeant cette boutique, latrines; au premier étage, d'une chambre neuve à cheminée, cabinet à côté auxquels on parvient à l'aide d'un escalier en bois établi dans ladite cour; une autre chambre à cheminée, une autre chambre sans cheminée au bout, grenier au-dessus de ces deux pièces, une autre chambre aussi neuve et sans cheminée, au-dessus de la première, un second escalier en bois pour arriver à ces différentes chambres et greniers; cette maison joint au midi la maison ci-dessus, au nord M. Guerinère, au levant la maison des héritiers Chauvet, et au couchant ladite rue du Portail-Louis; enfin, elle est estimée la somme de six mille cinq cents francs, et mise à prix à quatre mille deux cents francs, ci. 4,200 »

La vente par licitation de ces maisons a été ordonnée par deux jugements du Tribunal civil de Saumur, en dates des 4 novembre 1854 et 4 janvier 1855, enregistrés; M^e Duterme, notaire à Saumur, a été commis pour faire la vente.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit M^e Duterme, notaire.

S'adresser:

Pour voir les maisons à vendre, sur les lieux, aux locataires, et aux parties;

Pour prendre communication du cahier des charges, en l'étude dudit M^e DUTERME, notaire;

Et, pour tous les autres renseignements, en l'étude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22; et en l'étude de M^e LECOY, avoué, dans la même rue.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 5 janvier 1855.

(6) CHEDEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Gabriel Dauphin, marchand, demeurant commune de Brézé, sont invités à se réunir lundi prochain, à huit heures et demie du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination ou le remplacement du syndic, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(7) A. DUDOUET.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 28 janvier 1855, à l'heure de midi,

La ferme de MONTS,

Appartenant aux enfants BELANGER-SALMON,

Située dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Contenant 5 hectares 45 ares 44 centiares, et exploitée par les époux Montaudon. (8)

HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvisionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position (chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Dîners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la campagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styton vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nouvelle faveur. (641)

La Maison A. SALOMON,

Quai Royal, 56, à Angers,

A l'honneur de prévenir les Pères de famille qui ont des fils faisant partie du prochain tirage au sort, qu'elle a un certain nombre de remplaçants à leur disposition, s'ils veulent bien l'honorer de leur confiance; elle traitera, avant ou après le tirage, à des conditions très-avantageuses, avec facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M. A. SALOMON, au domicile indiqué ci-dessus, ou à M. PINEAU fils aîné, rue d'Orléans, 35, à Saumur, correspondant de la Maison pour les cantons de Saumur. (3)

CLASSE DE 1854.

M. DUTOUR, agent d'affaires à Angers,

S'empresse de porter à la connaissance des familles qu'il s'occupera cette année, comme par le passé, de remplacements militaires, à des conditions raisonnables.

Il ose espérer que, d'après l'empressement qu'il a mis à exécuter ses traités dans des temps difficiles, les pères de famille, lui accorderont leur confiance pour traiter.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU père, propriétaire à Saumur, muni de ses pouvoirs. (711)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 14 janvier 1855, à onze heures et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e H. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Gabriel DAUPHIN, marchand à Brézé, canton de Montreuil, à la vente publique de toutes ses marchandises et de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic provisoire de la faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité de toutes espèces d'étoffes, draperie, mérinos, satin, coutil, indiennes, cotons, serge, futaine, calicots, percales, dentelles, mousselines, schales, mouchoirs, cravattes, rubans, gilets en tricots, bas, bonnets, etc., mercerie et épicerie, etc. — *Mobilier* : armoire, chaises, tables, buffet, comptoirs, rayons, balances, charrette et harnais, carriole, foin, luzerne, paille, chaume, batterie de cuisine, etc., etc.

Les acquéreurs paieront comptant et cinq centimes par franc. (9)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

Le dimanche 28 janvier 1855, à midi, il sera vendu, en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

DIFFÉRENTS

BIENS IMMEUBLES

Appartenant à M. MARQUER fils,

Répartis sur les communes de Varains, St-Cyr, Chacé, Saumur, Dampierre, Souzay, St-Just et Artannes.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

Fonds à Placer.

DIVERSES SOMMES A TERME ET A RENTE VIAGÈRE.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

3,000 fr. } à donner à rente viagère.
2,000 fr. }
S'adresser à M^e DION. (714)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

V E N T E

PAR ADJUDICATION.

Le dimanche 14 janvier 1855, à midi, à Lernay, commune d'Antoigné,

Par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

PROPRIÉTÉ DE LERNAY,

Communes d'Antoigné, de Saint-Martin-de-Sanzay et de Montreuil-Bellay, à 4 kilomètres de cette dernière ville et 1 kilomètre de la grande route,

Consistant en maison de maître, bâtiments de ferme, jardin, bois, prés, terres labourables et vignes, d'une contenance cadastrale de 31 hectares 41 ares.

L'adjudication aura lieu par lots séparés, au gré des acquéreurs.

On pourra traiter de gré à gré, avant l'adjudication, pour portion ou totalité.

S'adresser audit M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (692)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, habitée par M. Fougeray.

S'adresser à M. VINSONNEAU, entrepreneur, ou à M^e DION, notaire.

AVIS.

Un jeune homme, ayant perdu un bras, désirerait trouver de l'emploi. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1855,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Cendrière, Actuellement occupée par M. Pernot, menuisier.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (649)

A VENDRE

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

A LOUER

MAISON et JARDIN, avec cave, situés au Petit-Puy.

S'adresser à M. MAIGNAN, Théodore, qui occupe la maison. (715)

M. CAZEAU, médecin-dentiste, de Tours, sera à Saumur, le lundi 8 janvier, hôtel Budan. (726)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE. Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.